



# LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Janvier 2017 n°99

Compte Rendu de la  
Commission Administrative Paritaire Locale du 19 janvier 2017



## Projet de mouvement du 01/03/2017 avant CAPL :

### Projet de mouvement local complémentaire

après examen des vœux des agents classés à l'ancienneté administrative décroissante dans leur RAN / Mission structure

CORPS	Nom, Prénom	AFFECTATION NATIONALE	AFFECTATION LOCALE	DATE D'INSTALLATION
		----- RAN Mission / Structure		
C	GUILLOT LAETITIA	CHALON S/SAONE GESFI	SIP CHALON SUR SAONE	01/03/2017
C	MURCIA CATHERINE	CHALON S/SAONE GCPUB	TRESORERIE BUXY	01/03/2017
C	GOURDON RATANA	CHALON S/SAONE GCPUB	TRESORERIE CHALON SUR SAONE MUNICIPALE	01/07/2017
C	KIRALY SYLVIE	MACON GCPUB	TRESORERIE LA ROCHE VINEUSE	01/03/2017
C	MATACZ GUILLAUME	MACON GCPUB	DIRECTION	01/03/2017

Mme Simon, DDFIP 71, ouvre la séance à 9h.

M Didier Jammes est secrétaire, pour l'administration, et ne prendra pas part au vote.

M Jose Lujan Lorente (FO) est secrétaire adjoint, pour les représentants des personnels.

En réponse à une déclaration liminaire, la DDFIP déclare qu'elle ne répondra pas « sur les questions qui relèvent de la politique de l'Etat ». Selon la DDFIP, « on ne peut pas demander la fin de la suppression des emplois. On se berce d'illusions si on attend ceci ». « Comme l'Etat n'a pas de pouvoir sur la fonction publique territoriale ni sur la fonction publique hospitalière, c'est donc les autres fonctionnaires qui vont subir les prochaines suppressions ».

Concernant la diminution des RAN. La DDFIP dresse ce constat : « *certaines ne sont pas attractives* ». Elle préférerait « *qu'il n'y en ait qu'une seule et toutes les affectations se décideraient en CAPL* ». « *Les 8 RAN actuelles ne facilitent pas les affectations* ».

Concernant le maintien sur un poste pendant 3 ans : pour la DDFIP 71, cela se justifie par l'implication de l'administration en matière de formation, « *c'est donc un retour sur investissement* ». Et elle développe : « *C'est mieux car des agents qui changent sans arrêt de poste, ne sont pas très « productifs » et c'est lourd pour les collègues aussi qui font le travail pendant que les nouveaux sont en stage. Il peut y avoir des dérogations par exemple : rapprochement de conjoint sinon il faut rester dans la même spécialité* ».

Le mouvement de mars est un mouvement complémentaire qui répond aux directives nationales. Tous les agents ne sont pas sollicités. Mme Chaintreuil a confirmé que cela existe depuis plusieurs années en Saône et Loire mais la CGT Finances Publiques a précisé que, auparavant, les agents étaient nommés à la disposition et participaient au mouvement de septembre suivant.

### **Vote :**

5 de la DDFIP : POUR

FO : pour

Sans étiquette : pour

Sans étiquette : pour

CGT Finances Publiques : contre

Solidaires : contre



Sur demande de M Hennequin, la CGT Finances Publiques explique son vote : 5 agents qui obtiennent une mutation c'est bien...mais au vu de tous les postes qui restent vacants le mouvement reste très insuffisant et ne peut être approuvé par notre syndicat !

### **Mesures de gestion :**

Une agent, stagiaire, à Chalon municipale depuis le 30/12/2016, est actuellement à l'école et arrivera dans le service le 20/02/2017.

Il est précisé qu'un agent, qui est aussi stagiaire, sur la RAN de Mâcon ira de la Roche Vineuse (poste pourvu) à la paierie départementale.

Il est rappelé le mouvement des stagiaires du 03 octobre 2016 paru sur Ullyse.

Suite aux restructurations CDIF Charolles et Chalon s/Saône, les agents des CDIF sont aux SIP ou SIP/SIE provisoirement et participeront au mouvement de septembre prochain. Plusieurs agents sont concernés à Chalon et seulement une agent à Charolles.

### **Questions diverses :**

> La CGT Finances Publiques 71 a posé la question sur le sort réservé aux petits SPF du département dans l'avenir : la DDFIP répond que « *le regroupement ne se fait pas au 01/01/2017 et pas au 01/01/2018 sauf si obligation demandée par Paris* ». Visiblement, la question est dans la feuille de route de la DDFIP mais elle agit par étape. Selon elle, « *notre département est trop dispersé* » !

La séance est levée à 10 h.



Votre élu(e) C CAPL : Gisèle FEBVRE



***Touchez pas au réseau des Finances !***